



Commune de Manonville

**BULLETIN D'INFORMATION
MUNICIPAL - AVRIL 2021**

La commune remercie les habitants qui ont participé au nettoyage de printemps le 10 avril. 14 personnes dont 5 conseillers ont parcouru les chemins communaux (voie romaine, route de Minorville, route de Martincourt, Réhautmoulin et route de Noviant) et ont récolté quelques sacs de détrit, rapportés ensuite à la déchetterie de Bernécourt grâce à François Marchal mettant à disposition ses services et son camion. Merci à lui et également à Elvire Willaume pour son petit café du matin qui nous a bien réchauffés !

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021 :

Présents : DOHR Hervé, FABIÉ Carine, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud, WILLAUME Elvire.

Excusé : BERNARD Claude (pour maladie)

1 – VOTE DES TAUX

Le conseil accepte à l'unanimité l'augmentation de 1,5 % de la taxe foncière. Compte tenu de la part de la taxe départementale, le revenu total pour la commune est de 43 344 €.

2– VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil vote à l'unanimité le compte de gestion établi par M. ALEXANDRE Thierry à la clôture de l'exercice, Comptable public de la Trésorerie de Toul.

3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 22 544,26 €
- un excédent reporté de l'année 2019 de 49 113,43 €

Soit un total excédentaire de 71 657,69 €

- un déficit d'investissement de 16 572,64 €

Soit un besoin de financement de 16 572,64 €.

Le conseil accepte à l'unanimité le compte administratif.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le conseil décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 :

- excédent cumulé de 71 657,69 €

- réserve de 16 572,64 €
- soit un résultat en fonctionnement : 55 085,05 €
- et un déficit d'investissement reporté de 16 572,64 €.

5- BUDGET PRIMITIF 2021

- ✓ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 177 886 ,05 €
 - Charges à caractère général (achats, services, impôts) : 52 679,05 €
 - Charges de personnel et frais assimilés : 32 200,00 €
 - Atténuations de produits : 6 627,00 €
 - Charges de gestion courante (indemnités, formations, SIS, subventions) : 47 030,00 €
 - Charges financières (intérêts) : 2 500,00 €
 - Charges exceptionnelles : 250,00 €
 - Dépenses d'ordre de fonctionnement : 36 600,00€
- ✓ RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 177 886,05
 - Produits des services, domaine et ventes diverses : 10 370,00 €
 - Impôts et taxes : 70 516,00 €
 - Dotations, subventions et participations : 34 7115,00 €
 - Autres produits (loyer et salle des fêtes) : 5 000,00 €
 - Produits exceptionnels : 2 200,00 €
 - Excédent reporté : 55 085,05 €
- ✓ DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 54 372,64 €
 - Déficit reporté : 16 572,64 €
 - Emprunts et dettes : 14 800,00 €
 - Immobilisations corporelles (cimetière, achat remorque et cuve, salle des fêtes) : 23 000,00 €
- ✓ RECETTES D'INVESTISSEMENT : 54 372,64 €
 - Dotations : 17 772,0064 €
 - Recettes d'ordre d'investissement : 36 600,00 €

Vote du budget primitif : 5 pour et 6 abstentions (manque d'information et de concertation au préalable sur les travaux du cimetière, l'achat de la remorque, les taux d'imposition et l'attribution des subventions). Les abstentions n'étant pas comptabilisées, le budget primitif est accepté.

6- SUCCESSION DE M. BLATT

Monsieur Blatt, décédé le 10 mars 2021, a légué à la commune sa maison et ses biens financiers (compte courant et assurances vie). Le conseil municipal accepte que le Maire poursuive les démarches administratives auprès de Maître Person, notaire à Toul.

Le conseil remercie le maire Patrick Thiery ainsi que certains conseillers du mandat précédent pour l'aide apportée à Monsieur Blatt durant ses dernières années.

7- DROIT DE PREMPTION URBAIN

Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain concernant la vente de la maison située au 33, rue Saint-Laurent à Manonville.

La séance est levée à 0H25.

Prochain conseil, semaine suivante suite aux demandes d'information sur le budget.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

Présents : DOHR Hervé, FABIÉ Carine, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud, WILLAUME Elvire.

Excusé : BERNARD Claude (pour maladie)

1-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Odile Lemoy s'interroge sur les demandes de subvention faites par les associations : seule l'Association du Toulais Nord Familial (ATNF) a exprimé un souhait.

Un retour sur les dons en 2020 est énuméré, les montants restent inchangés :

- ADMR Dieulouard : 150,00 € - Vote : 11 pour
- ADAPA de Mthe et Moselle : 150,00 € - Vote : 11 pour
- ATNF : 150,00 € - Vote : 11 pour
- La Manonvilloise : 200 € - Vote : 7 pour ; 1 abstention ; 3 contre
- Sourire de Manon : 150,00 € - Vote : 6 pour ; 5 abstentions
- Concours départemental du prix de la Résistance (achat d'un livre) : 20,00 € - Vote : 11 pour
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 100,00 € - Vote : 11 pour
- Famille Rurale de Domèvre-en-Haye : 3,00 € par jour et par enfant – Vote : 11 pour

Une lettre accompagnera les attributions pour chaque association, avec une demande écrite pour un renouvellement en 2022.

2-INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur le Curé Roger TSHIMANGA est hébergé à la commune de Noviant-aux-Prés. Les indemnités demandées correspondent à une participation à son loyer, soit la somme de 120,97 €. Vote : 11 pour.

3-RESSOURCES FISCALES

Suite aux questionnements par les conseillers lors du vote du budget (cf Conseil du 9 avril), le Maire confirme les explications données lors du dernier conseil. L'augmentation de la recette, soit 43 344,00 €, est due à la compensation des pertes de ressources communales correspondant à la perte de la taxe d'habitation.

4-POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

6 communes sont concernées : Noviant, Manonville, Domèvre, Tremblecourt, Manoncourt et Minorville.

Plusieurs scénarii sont possibles, seuls 2 sont retenus : soit 5 communes et Noviant isolé, soit les 6 ensemble. La station pourrait se trouver entre Minorville et Manonville, parcelle ZD46.

Le démarrage des travaux se fera fin 2021, après étude auprès des habitants et la durée est de 2 ans. Les habitants seront consultés en temps voulu dans chaque commune.

5-EXTRACTION DE LA CITERNE A LA CRECHE

Le coût de la vidange est de 420,00 € pour 300 kg de gaz.

6-TRAVAUX DU CIMETIERE

La commission travaux s'est réunie sur place le 12 mars dernier, pour évaluer les travaux à réaliser au fond du cimetière suite à l'agrandissement : enlever les gravats, finir le mur, remplacer le grillage et en poser un autre plus haut et plus sécurisant pour les riverains. Un devis a été réalisé par MT Services (un avec un grillage souple et un autre avec du grillage rigide).

Le conseil demande au maire un autre devis comparatif et une subvention pour aider ce financement.

7-REMORQUE/CITERNE

L'achat d'une remorque mutualisé avec la commune de Noviant est réalisé pour arroser les parterres communaux des 2 communes (contenant 500 l), pour un montant de 2 198,37 € pour chacune des communes. Actuellement Lilian Chaumont effectue les arrosages difficilement avec une petite cuve accrochée à la remorque et un arrosoir.

8-SALLE DES CHAPELINES

Hervé Dohr nous informe d'un plan officiel sur les mouvements d'argile, la Salle des Fêtes serait dans une zone orange. Il serait peut-être possible de bénéficier d'une aide consécutive à une catastrophe naturelle.

9-ELECTIONS EN JUIN

Les élections départementales et régionales auront lieu les **20 et 27 juin**. En raison de la pandémie, le comité scientifique demande 2 bureaux différents avec des assesseurs vaccinés, la commune est à la recherche de volontaires.

10-QUESTIONS DIVERSES

- Les tuiles du lavoir au Réhautmoulin seront remises en mai/juin selon le temps.
- En raison de demande de subvention, les travaux au cimetière pourraient être envisagés l'année prochaine.
- Le miroir du faubourg St-Claude a bougé récemment, Nicolas Lecomte demande de le fixer de nouveau.
- Un arbre est à couper près du dépôt des déchets verts et le lierre envahissant le grillage est à enlever.
- Michel Guenser s'interroge sur un arbre découpé et débité au Réhautmoulin par Lilian Chaumont sous la demande d'Hervé Dohr et demande s'il n'est pas plus logique que ce soit effectué par un affouagiste.
- Véronique Grosjean, responsable de la Salle des Chapelines, informe le conseil que l'agent d'entretien n'est venu qu'une seule fois en 2021, car la salle n'est pas utilisée. Le Maire doit consulter son contrat de travail pour s'assurer des heures de travail non effectuées.

La séance est levée à 23H15.

Le prochain conseil est exceptionnellement prévu LE MERCREDI 12 MAI, 20H30.

LE SECRETARIAT DE MAIRIE SERA FERME DU 10/05 AU 14/05.

Odile LEMOY